

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE - RENDU
DE SEANCE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19/12/2014

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 19 décembre 2014 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 27 janvier 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-Marc Blanchecotte, M. Henri Bresler, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Serge Colas, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M^{me} Véronique Levieux, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Valérie Nahmias, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaux (représenté par M. Philippe Cauvin), M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

EXCUSÉS

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Karen Bowie, M^{me} Catherine Bruant, M. François Chatillon, M^{me} Mireille Grubert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Roger Madec, M^{me} Soline Nivet.

ORDRE DU JOUR

PERMIS

25, place Dauphine (01 ^{er} arr.)	4
24-28, rue Sedaine (11 ^e arr.).....	9
33, rue Vernet (08 ^e arr.)	12
7, rue des Grands-Augustins (06 ^e arr.)	16
9, rue Cadet (09 ^e arr.)	20

[25, PLACE DAUPHINE (01^{ER} ARR.)]

Remise en question de la sédimentation d'une maison de la place Dauphine devenue un immeuble

Pétitionnaire : Mme CRIBALLET, Hilde

EURL HENRI IV DAUPHINE

PC 075 101 14 V 0023

Dossier déposé le 29/07/2014

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Réhabilitation et changement de destination d'un hôtel de tourisme en 7 appartements de résidence hôtelière du rez-de-chaussée au 6^e étage, création de trémies d'escaliers et d'ascenseurs à tous les niveaux, fermeture d'une trémie d'escalier au 6^e étage, modification de la façade sur cour, de la façade à rez-de-chaussée, suppression de la marquise au 6^e étage sur rue, remplacement des menuiseries extérieures, d'une partie des garde-corps, rehaussement du faîtage au R+6 pour harmonisation des toitures avoisinantes, ravalement des façades et réfection de la

couverture sur rue et cour.

SHON démolie : 42 m² ; SHON créée : 9 m². »

PROTECTION

Inscrit Monument historique par arrêté du 20 septembre 1950 : élévation et toiture.

PRÉSENTATION

Parmi les grands chantiers de rénovation de la capitale entrepris par Henri IV au début du XVII^e siècle, celui de la place Dauphine est particulièrement emblématique de la politique du roi. En vue de désengorger la grande salle du Palais occupée par les changeurs et les orfèvres, il entreprend pour les loger la construction d'une place à l'emplacement de l'ancien jardin de la pointe de l'île. À l'instar de

la place Royale (actuelle place des Vosges), c'est une place bourgeoise dont l'architecture noble est imposée par la Couronne (dessin attribué à Claude Chastillon). Réalisée entre 1607 et 1610, elle se compose de trois ailes disposées en triangle, elles-mêmes constituées de petites maisons strictement identiques (une quarantaine par côté). Ces sortes de « barres » de brique, pierre et ardoise étaient élevées sur un socle à arcades, de deux étages carrés et d'un comble droit à lucarnes. Chaque maison était large de deux arcades séparées par une porte piétonne centrale. Aujourd'hui, seuls les deux pavillons regardant le Pont-Neuf ont conservé la volumétrie d'origine. Dès le XVIII^e siècle, les maisons ont rompu avec cet ordonnancement et l'homogénéité initiale a été perdue par des modifications de façades et des surélévations reflétant la nouvelle occupation de la place par des magistrats et non plus des marchands.

L'actuel n° 25, construit entre 1608 et 1611 pour le tailleur de pierre Robert Mesnard, a ainsi été surélevé avant 1779 d'un étage et les fenêtres ont été agrandies et ont reçu des

garde-corps de serrurerie.

Vers 1840 (sans doute en 1838 et certainement avant 1851), la maison est transformée en hôtel de voyageurs, l'hôtel « Henri IV ». L'immeuble reçoit alors une seconde surélévation, un étage en retiré, un nouvel escalier (désormais déporté sur le côté) et une nouvelle séquence d'entrée. C'est l'état actuel.

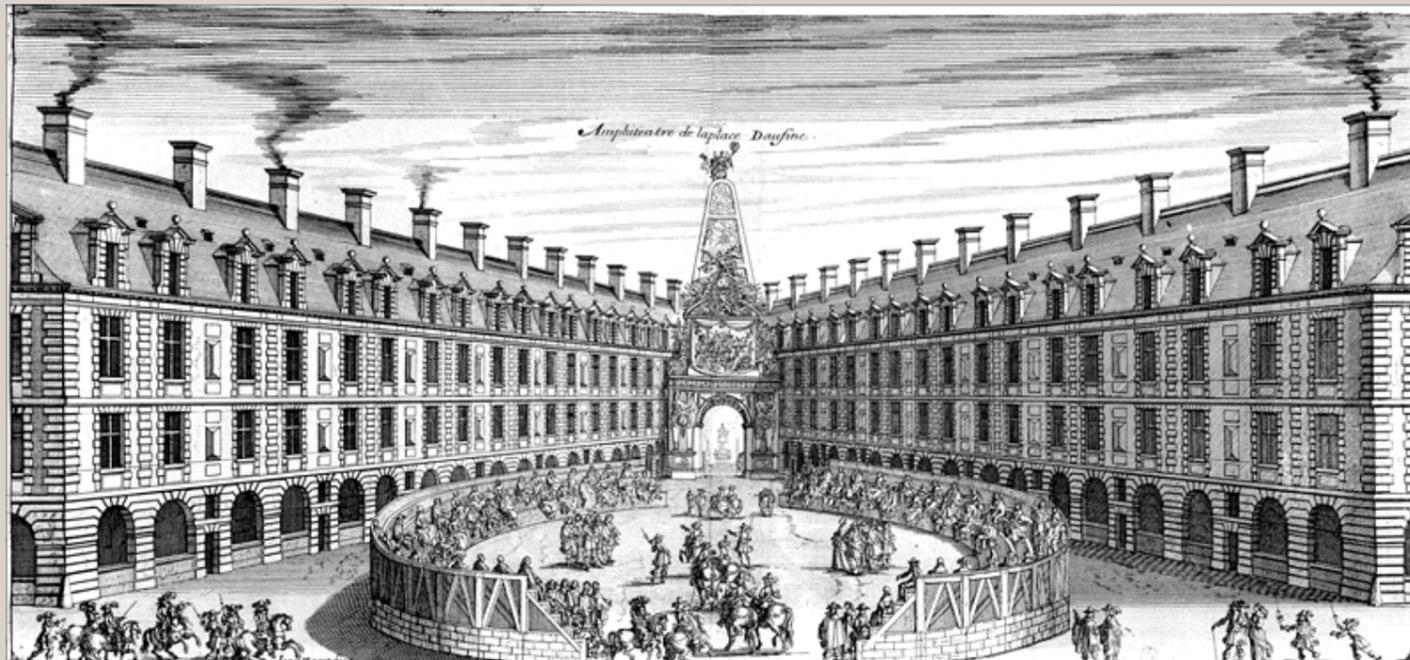
Le projet de transformation en résidence hôtelière annonce une intervention en façade qui ambitionne le retour à l'état d'origine, soit la restitution du système des arcades du rez-de-chaussée et de la porte piétonne centrale. Ce projet gommerait au rez-de-chaussée les traces de l'intervention de 1840 qui a définitivement transformé la nature du bâti, de maison Henri IV en immeuble Restauration. Il en résulterait une façade qui n'a jamais existé : un socle à arcades restituant l'état du XVII^e siècle supportant une élévation à 4 niveaux, partiellement en plâtre, avec un retiré et un toit couvert de zinc des années 1840.

L'intérieur, déjà transformé, fait l'objet de nouvelles modifications ; la seule démolition d'importance concerne la

Extrait du PLU.



Amphithéâtre de la place Dauphine édifié à l'occasion de l'entrée à Paris de Louis XIV (1638-1715), roi de France, et de Marie-Thérèse d'Autriche, le 26 août 1660, gravure, XVII^e siècle (musée Carnavalet).



Vue de l'intérieur de la place Dauphine, gravure de Sergent d'après Alexandre Le Campion, 1787-1792 (musée Carnavalet). À la fin du XVIII^e siècle, l'étage de lucarnes a déjà disparu au profit d'un étage carré.



La place Dauphine vers 1870 (gravure d'Hermine Faucher-Gudin, musée Carnavalet). Devenu l'hôtel Henri IV, le bâtiment présente les mêmes dispositions qu'aujourd'hui : porte d'entrée décalée et 5 étages carrés.

disparition de la première volée de la descente de cave que l'on peut considérer, avec les voûtes du sous-sol, comme les rares éléments d'origine encore en place.

DISCUSSION

La discussion porte sur les transformations apportées en façade. L'architecte souhaite donner à l'étage en retiré l'aspect d'un brisis et modifier le profil actuel du comble en conséquence. Il propose, par ailleurs, de se rapprocher de l'état d'origine en ce qui concerne la partie basse de l'immeuble.

Sur le premier point, les membres considèrent qu'il y a lieu de maintenir l'état actuel résultant d'un processus d'évolution historique qui est la marque même de la place. Certains insistent sur le fait qu'il n'y a pas lieu de faire croire à une unité de composition avec les immeubles adjacents qui n'a jamais existé et qu'il convient, en revanche, de maintenir l'hétérogénéité actuelle.

Le débat fait ressortir des points de vue différents en ce qui concerne la partie ancienne de l'immeuble.

Quelques membres s'élèvent contre le principe d'une restitution qu'il juge contradictoire, la place Dauphine et son bâti ayant profondément évolué depuis l'origine. Ils rappellent, comme précédemment, que les modifications intervenues en façade font partie de l'histoire de l'immeuble. Un membre relie cette tentation du retour en arrière à une vision touristique de la ville et préférerait une intervention contemporaine.

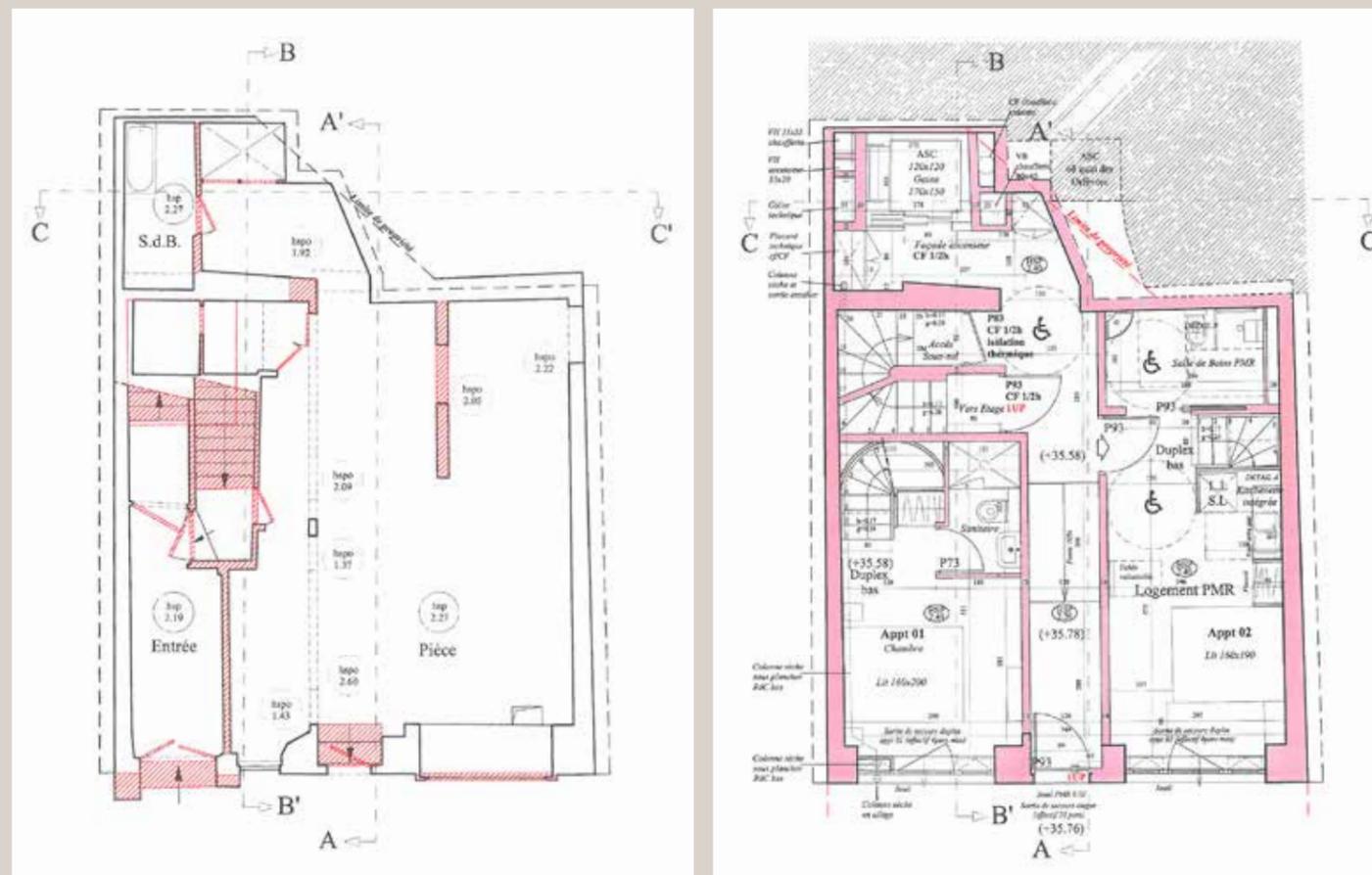
Plusieurs autres, attentifs à la démarche de l'architecte, rejettent cependant le projet actuel, qui, tout en revendiquant une démarche de restitution, propose en fait des dispositions différentes des dispositions initiales. Ils recommandent pour cette raison la réalisation d'une étude archéologique du bâti qui permettrait d'apprécier la faisabilité d'un dégagement des éléments anciens qui ont pu être conservés au moins en partie et d'orienter, à partir de ces découvertes, le travail de restauration.

Un membre avance l'idée qu'afin de pouvoir mieux répondre à des interventions proposées au coup par coup, il serait souhaitable que les immeubles de la place Dau-



Ci-dessus, de gauche à droite : restitution de l'élevation type d'origine de la place Dauphine ; élévation actuelle du 25, place Dauphine ; élévation projetée et vue d'insertion du projet (© G.M.D.P. Architecture). Le projet conserve dans les étages l'élévation actuelle mais crée au rez-de-chaussée un état qui n'a jamais existé.

Ci-dessous : plans du rez-de-chaussée avec à gauche, relevé de l'état actuel et repérage des démolitions et à droite, l'état projeté (© G.M.D.P. Architecture). La restitution d'une circulation centrale entraîne la démolition / reconstruction de la première volée de l'escalier XIX^e qui est conservé dans les étages.



Vue actuelle de l'immeuble. Le rythme des travées d'origine a été conservé mais la façade a évolué : garde-corps du XVIII^e siècle, étage en retiré, porte et enseigne de l'hôtel de tourisme du XIX^e siècle...



Détail de l'entrée actuelle de l'hôtel Henri IV, aménagée le long du mitoyen gauche au milieu du XIX^e siècle au moment où le bâtiment est transformé en immeuble.

phine fassent l'objet d'une étude d'ensemble, comparable à celle qui a été réalisée pour la place Vendôme ou la place des Victoires. Le Président trouve l'idée intéressante et indique que ce travail pourrait être conduit en relation avec les services de l'État.

En ce qui concerne les interventions prévues à l'intérieur, quelques membres regrettent la démolition de la volée haute de l'escalier de la cave qui est un des rares éléments anciens de l'immeuble toujours en place.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 décembre 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation d'un hôtel de tourisme en résidence hôtelière prévoyant une modification de la façade côté place au niveau du rez-de-chaussée et de l'étage supérieur construit vers 1840. Afin de ne pas donner l'illusion d'une disposition constructive ancienne qui n'a jamais existé, la Commission rejette le rehaussement du faîtage de l'immeuble avec la création

d'un faux brisis visant à harmoniser les pentes de toiture avec celles des parcelles voisines.

Elle demande, par ailleurs, que pour le traitement des niveaux d'origine de la façade l'approche retenue soit clairement celle de la restitution, en respectant notamment les éléments d'ordonnance tels que chaînes de pierre harpées et clefs en pointe-de-diamant. Elle préconise à cette fin de compléter l'étude historique déjà réalisée par une analyse archéologique du bâti.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1991 (1965).
- Hilary Ballon, *The Paris of Henri IV. Architecture and Urbanism*, Cambridge, The MIT Press, 1991.
- Ruth Fiori, *Étude historique du 25, place Dauphine, Paris, 1^{er} arrondissement. De l'image Saint-Pierre à l'hôtel Henri IV. Évolution d'une ancienne maison à boutique (1608-2013)*, 2013.

[24-28, RUE SEDAINÉ (11^E ARR.)]

Démolition pour transformation d'un bâtiment protégé au PLU

Pétitionnaire : M. TAIEB, Mouchi

PC 075 111 14 V 0030

Dossier déposé le 16/07/2014

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Réhabilitation du bâtiment B d'un étage sur cour à usage de commerce avec création d'un sous-sol et reconstruction de planchers pour création d'un niveau supplémentaire, changement de destination partiel en habitation (5 logements créés) aux 1^{er} et 2^e étages, création d'une mezzanine au 2^e étage et d'un jardin en rez-de-chaussée après démolition de la verrière. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Très longue cour traversant un îlot délimité par les rues

Sedaine et de la Roquette. (...) Au 24-28 rue Sedaine, la cour s'ouvre par un immeuble de rapport fin XIX^{ème} qui donne accès, passé un porche monumental, à une ancienne usine implantée perpendiculairement à l'axe de la cour, et à des ateliers, de part et d'autre de la cour, à structure en bois apparente (Émile Garot, arch. 1888). Les bâtiments pris isolément ont, pour beaucoup d'entre eux, de très grandes qualités monumentales. Leur juxtaposition crée non seulement un effet de diversité frappant, mais surtout, révèle la forte évolutivité de la parcelle, avec des mutations fonctionnelles si importantes que le passage a été barré par une grille qui sépare la partie « industrielle » de la partie « bourgeoise ». »

PRÉSENTATION

Dans la spécialisation artisanale puis industrielle du faubourg



Vue actuelle de l'entrée de l'hôtel à rez-de-chaussée.



Vues actuelles de la volée haute de l'escalier de la cave dont la démolition est demandée.



La place vue du côté sud montrant les transformations intervenues aux rez-de-chaussées des immeubles.



Extrait du PLU.



Entrée de la cour.



Vue actuelle du bâtiment sur rue, inchangé.

Saint-Antoine, le nord s'est distingué, dès la fin du XVIII^e siècle, par la prépondérance des métiers de la porcelaine décorative. L'essor de cette production a stimulé le négoce de pièces de facture simple qui se développe, dans le quartier de la Roquette dès 1800. Les établissements Ronneaux, qui ne semblent pas avoir fabriqué mais uniquement vendu de la porcelaine y compris pour l'industrie, louent sur cour « un grand magasin sous comble vitré, avec galerie intérieure formant un étage, construction en fer et soubassement en brique » (calepin du cadastre de 1862).

L'architecte Émile Garot, auteur d'immeubles de rapport (rue Caumartin...) pourrait s'être fait une spécialité des constructions industrielles dans le faubourg Saint-Antoine construisant par exemple la fonderie du n°45, rue du Faubourg-Saint-Antoine.

Dans la cour du 24, rue Sedaine, il édifie une vaste halle formée d'une structure primaire de fonte à remplissage de brique à rez-de-chaussée s'éclairant par un tympan vitré sur le passage où elle prend accès. Le local est sur terre-plein. La présence d'une galerie en étage et l'usage de poteaux de

fonte (souvent préférés, pour les magasins, au pan de bois ou au pan de fer que l'on réservait aux ateliers) permet d'imaginer que cette halle-magasin pouvait recevoir la clientèle, en complément de la boutique sur rue dont disposait le même exploitant.

Les occupations successives ont conduit à une partition de l'espace et des renforcements ponctuels de la structure. Néanmoins les éléments porteurs demeurent présents ainsi que le remplissage de brique. Les planchers de bois subsistent localement au côté de planchers de béton translucide sur poutres métalliques, peut-être mis en place entre les deux guerres. La charpente de type Polonceau, toujours en place en juin 2010, a été en partie altérée depuis : deux fermes ont été supprimées pour libérer l'étage.

Le projet d'aménagement de locaux commerciaux et d'appartements, distribués sur trois étages et un niveau de sous-sol, annonce la démolition de la totalité de la halle principale à l'exception de neuf poteaux de fonte qui perdraient leur rôle porteur au profit d'une nouvelle structure de béton. Seul le volume final rappellerait l'édifice actuel.

DISCUSSION

La discussion porte sur la recevabilité d'un projet d'aménagement qui suppose la démolition préalable d'une halle métallique qui témoigne du passé industriel de la cour. Celle-ci serait remplacée par un nouveau bâtiment pastichant l'édifice actuel.

Les membres s'opposent fermement à la démolition quasi intégrale d'un bâtiment dont l'enveloppe et la structure d'origine sont protégés dans le cadre du PLU. Le Président confirme la nécessité de ce refus et souhaite que la CVP soit attentive à cette question afin de ne pas ouvrir de faille juridique dans la protection. Un membre souligne que ces constructions métalliques appartiennent à l'histoire du Faubourg Saint-Antoine et qu'elles ont été peu protégées par les rédacteurs du PLU. Il faut donc être vigilant en ce qui les concerne.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 décembre 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard

Gaudillère, a examiné le projet de démolition/reconstruction d'une halle métallique témoignant d'une ancienne activité artisanale sur la parcelle et destinée à être transformée en appartements et locaux commerciaux.

La Commission s'oppose fermement à la démolition quasi intégrale d'un bâtiment, par ailleurs protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme, au profit d'une construction pastiche qui ne conserverait de la structure ancienne que neuf poteaux de fonte perdant tout rôle porteur.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D⁴P⁴ 1088 et 1089.
- Dominique Hervier, Marie-Agnès Férault et Françoise Boudon, *Le faubourg Saint-Antoine. Un double visage*, Cahiers du Patrimoine n° 51, Paris, APPIF, 1998.

Ci-dessous :
En haut, axonométries montrant, à gauche, l'état des volumes existants et, à droite, les volumes projetés (© Atelier C. Chem).

En bas, coupes transversales actuelle, à gauche et projetée, à droite. Un sous-sol et trois nouveaux planchers seraient ajoutés dans une enveloppe reconstruite (© Atelier C. Chem).



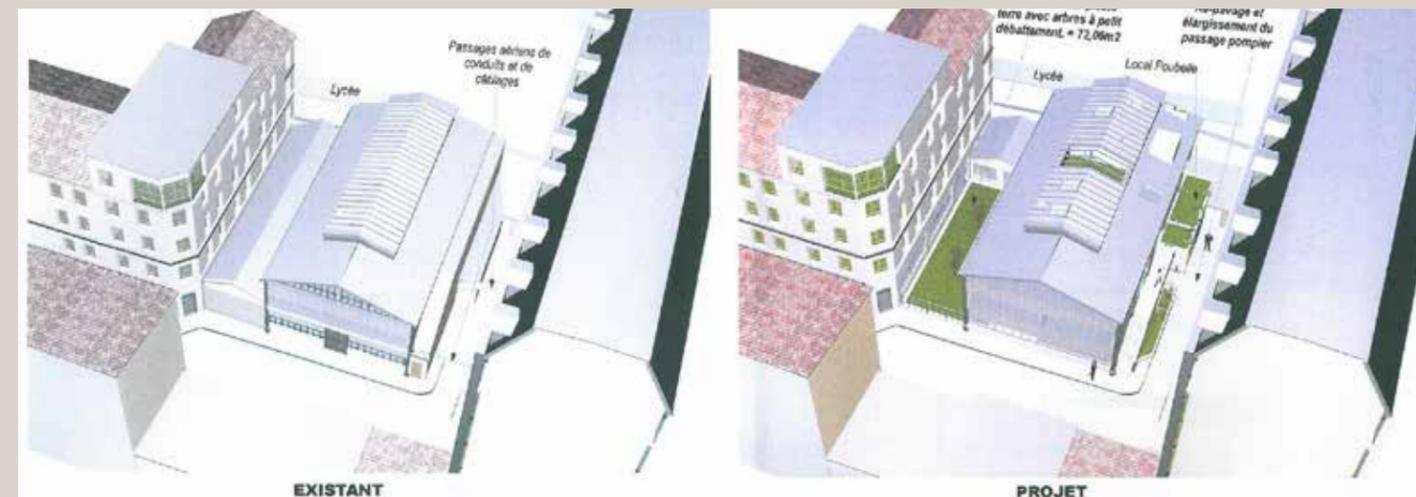
Vue actuelle des constructions dans la cour pavée montrant, à droite, la halle concernée par le projet.



Vue actuelle de la façade vitrée de la halle. Les constructions basses à gauche et à droite seraient supprimées.



À gauche, détail d'une ferme avec l'ancrage d'un tirant et, à droite, détail montrant la base et le socle d'une colonne de fonte.



[33, RUE VERNET (08^E ARR.)]

Démolition d'une partie de bâtiment protégé au PLU pour agrandissement

Pétitionnaire : M. FOROUGHMAND, Darius

AKN WORLD INVESTMENT

PC 075 108 14 V 0035

Dossier déposé le 16/09/2014

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Changement de destination d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol à usage de bureau en crèche avec création d'une aile en extension de la crèche (75 berceaux) après démolition d'un local sur rue.

SHON supprimée : 21 m² ; SHON créée : 257 m² ; surface du terrain : 300 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Hôtel de la Renaudière sur cour et sur rue construit en 1860 et ayant appartenu à la fin du XIX^e siècle aux Cossé-Brissac. Façade en brique traitée dans un style pittoresque. Pignon à ferme en bois débordante. Sous les croisées du bow-window sont inclus des panneaux sculptés dans le style de la Renaissance allemande; en-dessous est un relief du milieu du XIX^e siècle représentant la Justice et le Droit. La porte en plein cintre, rapportée, est en grès ; sa frise de chérubins permet de la dater du tournant des XVII^e et XVIII^e siècle. À l'intérieur une partie du premier étage comporte des boiseries du XVIII^e siècle, rapportées. Communs sur rue. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 22 novembre 2006 : « La Commission du vieux

Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention s'inscrivant dans une logique de conservation et de mise en valeur de l'hôtel de la Renaudière, atelier d'artiste avec ferme débordante dans le goût pittoresque construit en 1860, remanié par l'architecte Paul Barbare en 1891 pour le comte de Cossé, édifice protégé au titre du PLU. Le projet de densification proposé est considéré comme incompatible avec le caractère pittoresque de l'édifice et risque d'en dénaturer fortement l'élégance et l'équilibre des masses. »

- Séance du 6 mars 2007 : « La Commission du vieux Paris (...) a approuvé le projet permettant la conservation et la remise en valeur de l'ensemble bâti, protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme. »

PRÉSENTATION

L'ancien hôtel de La Renaudière puis de Cossé a été bâti vers 1860 dans le goût pittoresque avec en son centre un atelier, avant d'être agrandi (1891) par une aile en retour à usage d'habitation et de galerie de peintures. Il a été réhabilité

en 2007 pour l'installation, dans les volumes initiaux, d'une crèche privée qui a conservé l'essentiel des intérieurs. Pour l'extension de cette crèche, un projet de densification annoncé à présent l'occupation de la cour ouverte par une aile à trois étages. Cet ajout de facture contemporaine formerait une sorte de pendant de l'aile gauche, avec pour conséquence de cacher largement la façade principale, d'induire la démolition de la travée de droite de cette façade où serait greffée l'aile neuve, accessible par l'escalier actuel prolongé. L'ancienne loge à l'alignement, déjà modifiée, serait également démolie.

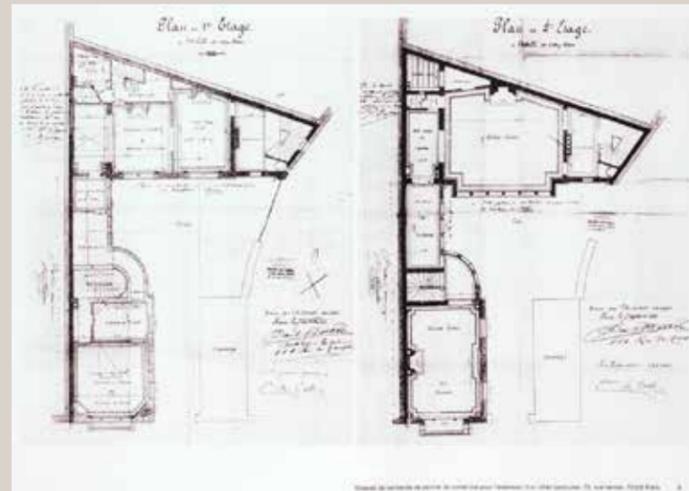
Un projet d'aile supplémentaire, sur un principe comparable au projet actuel, avait déjà été examiné par la Commission du vieux Paris et jugé susceptible de dénaturer profondément l'harmonie de l'ensemble protégé. Le maintien en l'état du plan masse avait été obtenu par un vœu de 2007.

DISCUSSION

La discussion porte sur la démolition d'une partie de bâti-

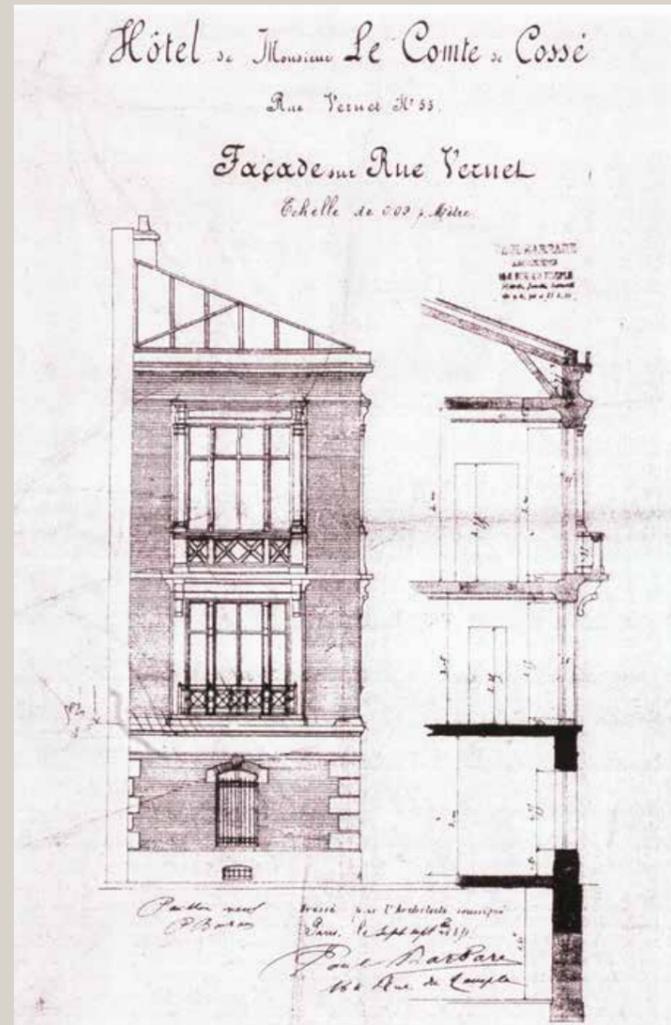


Extrait du PLU.



Ci-dessus : plans des premier et deuxième étages, dressés à l'occasion de transformations en 1891 (Archives de Paris). Les changements avaient surtout affecté les ailes.

Ci-contre : élévation et coupe de l'aile gauche sur rue en 1891 (Archives de Paris).



Vues actuelles du bâtiment du fond à gauche et de la travée (derrière laquelle subsiste l'escalier principal) où serait greffée une nouvelle aile à droite du terrain.



Escalier principal en 2006. Une aile droite serait accessible par le percement contigu à l'escalier.



Vue de la cour en 2006 depuis le palier du deuxième étage du bâtiment principal. Le bâtiment bas à l'alignement serait remplacé par l'aile projetée.

ment protégé au PLU pour permettre la construction d'une aile supplémentaire.

La Présidente rappelle en introduction que la CVP a pris un vœu en 2006 pour s'opposer sur la parcelle à une construction semblable. Deux membres souhaitent que l'on s'appuie sur la protection pour refuser une construction d'une faible qualité architecturale. Un autre membre trouve à l'inverse que la proposition ne manque pas de qualités (la façade sur rue en particulier, d'une grande simplicité) et qu'elle aurait juste besoin d'être simplifiée.

Une majorité se dégage pour écarter le projet, les uns et les autres rappelant que la protection au PLU de l'adresse interdit de porter atteinte au logis principal et de remettre en cause la disposition asymétrique de la parcelle. Le projet de construction d'une aile nouvelle aurait demandé par ailleurs de prendre en compte le paysage urbain alentour, un membre ajoutant que les avis de la CVP ont à jouer un rôle structurant sur cette question.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 décembre 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'extension d'une crèche privée qui entraînerait la démolition d'une travée de l'ancien hôtel élevé en fond de parcelle et celle d'une ancienne loge composée d'un simple rez-de-chaussée située à l'alignement côté rue.

La Commission s'oppose à ces démolitions considérant qu'elles sont de nature à porter atteinte au caractère pittoresque du logis principal et à transformer de façon radicale le volume bâti de cette parcelle protégée au titre du Plan Local d'Urbanisme. Elle rappelle qu'un projet identique, présenté en 2007, avait fait, de la part de la Commission, l'objet d'un vœu similaire suivi d'effet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique
- Archives de Paris



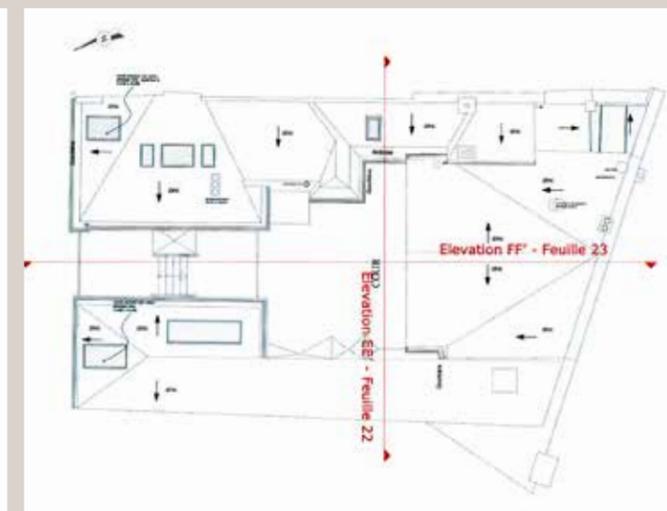
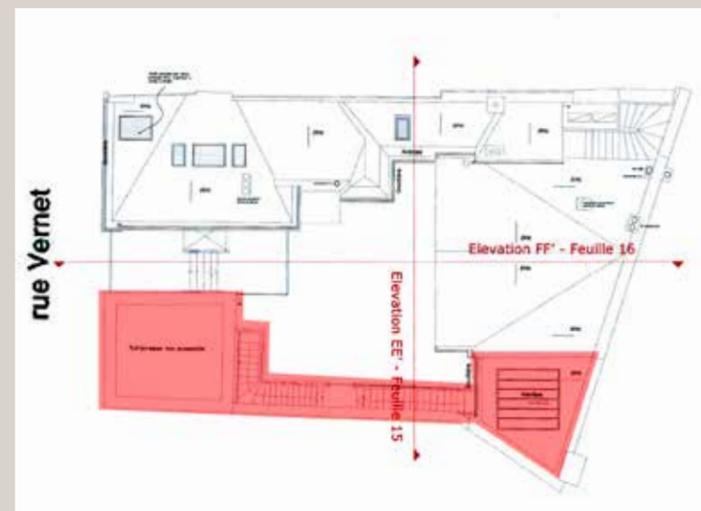
Vue en 2006 de l'ancienne galerie de peinture. Au fond, l'arrivée de l'escalier.



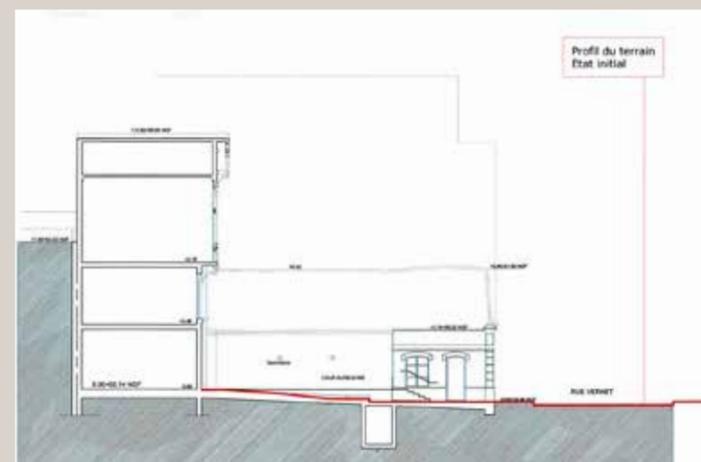
Vue en 2006 de l'escalier situé dans la travée de droite du bâtiment principal.



Arrivée de l'escalier. Cette travée serait démolie pour faire place à une nouvelle aile, en pendant de celle existante sur cour.



Plans de toiture montrant, à gauche, l'état existant (avec, en rouge, les parties dont la démolition est demandée) et, à droite, l'état projeté (© VISIBLE, Guillaume Bellanger architecte).



Coupes longitudinales actuelle à gauche et projetée à droite (© VISIBLE, Guillaume Bellanger architecte). Les façades projetées sur rue et en retour seraient construites en béton à parement de plaquettes de brique. Sur cour, le projet annonce une façade pliée de verre et de brique.



Vues actuelle, à gauche, et projetée, à droite, montrant l'adjonction d'une nouvelle aile sur rue et cour (© VISIBLE, Guillaume Bellanger architecte).

[7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS (06^E ARR.)]

Transformation de l'ancien hôtel particulier, où Picasso a travaillé, en une résidence hôtelière

Pétitionnaire : M. DE COURCY, Timothée

HELZEAR

PC 075 106 14 V 0019

Dossier déposé le 05/08/2014

Fin du délai d'instruction : 12/03/2015

« Réhabilitation avec changement de destination d'un bâtiment de bureaux, sur rue et cour, de 3 étages + combles, sur 1 niveau de sous-sol, en résidence hôtelière de 25 chambres, avec construction de mezzanines dans les volumes du rez-de-chaussée et 1^{er} étage pour création de duplex, démolition des extensions à rez-de-chaussée et R+1 en fond de parcelle pour restitution d'une deuxième cour, ravalement de la façade sur rue et de l'aile droite sur cour, modification de la devanture sur rue et création d'un pyrodome et d'une lucarne en brisis versant rue.

SHON supprimée : 110 m² ; SHON créée : 70 m². »

PROTECTIONS

- Inscrit à l'inventaire des Monuments historiques par arrêtés des 6 février 1926 (« façades sur cour de l'ancien hôtel de Brière de Bretteville (n° 7) ») et 18 juillet 2014 (extension aux façades et toitures, grand escalier et espaces occupés par Picasso aux 2^e et 3^e étages).

- Bâtiment protégé au titre du PLU : « les n° 5-7 sont édifiés à l'emplacement de l'ancien hôtel d'Hercule élevé vers 1470 pour Jean de La Driche, président de la cour des Comptes et propriété en 1493 de Charles VIII. À une date indéterminée, l'hôtel fut englobé dans le vaste hôtel de Savoie-Nemours. En 1670, lorsque la duchesse de Savoie lotit son hôtel, les bâtiments aux n° 5-7 habités par

les Carignan, branche cadette de la famille de Savoie, devinrent la propriété de mademoiselle de Bretteville qui les fit rénover (...). La demeure au n° 7, devint l'hôtel Brière de Bretteville, résidence des Savoie-Carignan jusqu'à la Révolution, habitée vers 1930 par le comédien Jean-Louis Barrault et résidence-atelier de Picasso entre 1937 et 1955 où il peint *Guernica*. Le corps de logis, couvert de tuiles, constitue en fait une ancienne aile de l'hôtel sis au n° 5. »

PRÉSENTATION

Le 7, rue des Grands-Augustins est une demeure encore mal connue. Vraisemblablement située à l'emplacement du jardin de l'ancien hôtel d'Hercule – célèbre grande demeure Renaissance ouvrant sur le quai – elle semble avoir été construite à la fin du XVI^e ou au début du XVII^e siècle. Elle se compose d'un corps de logis principal entre la cour et une basse-cour, prolongé par une aile en retour vers la rue. L'ensemble est élevé de trois hauts niveaux carrés sous un comble droit. La spécificité de cet hôtel réside dans le traitement décoratif maniériste des façades de

la cour en pierre de taille. Les entablements faussement doriques, les chambranles à « gouttes » disproportionnées des fenêtres du 2^e étage ou les effets de relief des ornements contribuent à créer des élévations originales dans une manière d'inspiration flamande assez rare à Paris.

Au cours des siècles, ce noyau initial évolue selon les occupants. Dans les années 1670-1680, une seconde aile en retour est greffée à l'arrière pour un nouvel escalier, à vide central et rampe en fer forge (toujours en place). À la même époque, une aile de remise est bâtie à droite de la cour (reconstruite au XIX^e siècle). Avant 1724, la distribution initiale – très simplement composée de trois grandes salles superposées dans le logis principal, complétée par les petites pièces de l'aile en retour – est adaptée et les grands espaces sont cloisonnés (nouvel escalier de service au bout de l'aile droite). Dès le début du XIX^e siècle, la basse-cour est couverte par une verrière alors que le rez-de-chaussée est occupé par un libraire et les étages loués en appartements. Propriétaire depuis 1923, la Compagnie des huissiers de la Seine effectue des travaux entre 1929



Extrait du PLU.



Vue de l'hôtel depuis la rue du Pont-de-Lodi en 1918, cliché de Charles Lansiaux (Commission du Vieux Paris).

Vues actuelles de l'hôtel :

- ci-contre, façade du corps de logis principal en fond de la cour, probablement construit à la fin du XVI^e ou au début du XVII^e siècle.

- ci-dessous, depuis la rue du Pont-de-Lodi.



et 1932, notamment le remplacement de la verrière de la seconde cour par une structure en béton armé sur deux niveaux, permettant d'agrandir l'espace du rez-de-chaussée et la grande salle du premier étage, dévolus à l'activité de 160 clercs. Les étages supérieurs sont loués diversement, mais toujours à des artistes. En 1930, l'Union des artistes modernes fondée par Robert Mallet-Stevens y a son siège ; le comédien Jean-Louis Barrault habite le troisième étage entre 1933 et 1936. C'est à lui que l'on doit l'appellation de « grenier des Grands-Augustins » (*Souvenirs*, 1972). Pablo Picasso lui succède en 1937. L'artiste occupe également le deuxième étage. Il trouve dans les deux derniers niveaux de l'hôtel la taille et la lumière nécessaires à la réalisation de ses œuvres de grand format, notamment *Guernica* (1937). Picasso occupa ces espaces jusqu'en 1966, mais n'y habitait plus depuis 1955 (ils viennent d'être protégés au titre des Monuments historiques par arrêté du 18 juillet 2014). Depuis, le deuxième étage a été aménagé en bureau pour la compagnie des huissiers et le « grenier » après être resté longtemps inoccupé, a été loué (à titre gracieux)

au Centre national d'éducation artistique de 2002 à 2013. Toujours propriété de la Compagnie des huissiers de la Seine, le bâtiment fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'aménagement en résidence hôtelière. Celui-ci fait preuve d'un grand soin dans l'approche patrimoniale et d'une démarche de restauration raisonnable. Ainsi, la basse-cour sera dégagée de la construction des années 1930, les façades arrières restituées et l'éclairage naturel de l'escalier retrouvé. Aucune démolition ne porte atteinte à des parties majeures – la plus importante est l'ouverture d'une trémie à tous les niveaux dans l'aile gauche. Au rez-de-chaussée et au premier étage, les anciennes grandes salles seront divisées en trois unités, avec mezzanine. Des sondages ont été effectués sur les plafonds à la française et aucun décor ancien n'a été repéré. En ce qui concerne les « espaces Picasso », le volume de la grande salle du deuxième étage sera restitué et, comme pour le grenier, aucune autre modification n'est prévue. L'aménagement hôtelier nécessaire est projeté dans les ailes en retour.

DISCUSSION

La discussion porte sur le projet de transformation en résidence hôtelière d'un ancien hôtel particulier qui a abrité l'atelier de Picasso de 1937 à 1966.

Le projet ne soulève pas d'objection patrimoniale de la part de la Commission. Quelques membres se font l'écho de l'action d'un comité de défense qui s'oppose au projet comme étant de nature à porter atteinte à la mémoire du lieu.

RÉSOLUTION

Aux termes de la discussion, la Commission ne prend pas de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- Ruth Fiori, *De la maison d'un maître des requêtes du XVII^e siècle à la Chambre des Huissiers de Paris. Étude patrimoniale du 7, rue des Grands-Augustins à Paris, 6^e*, juin 2014.

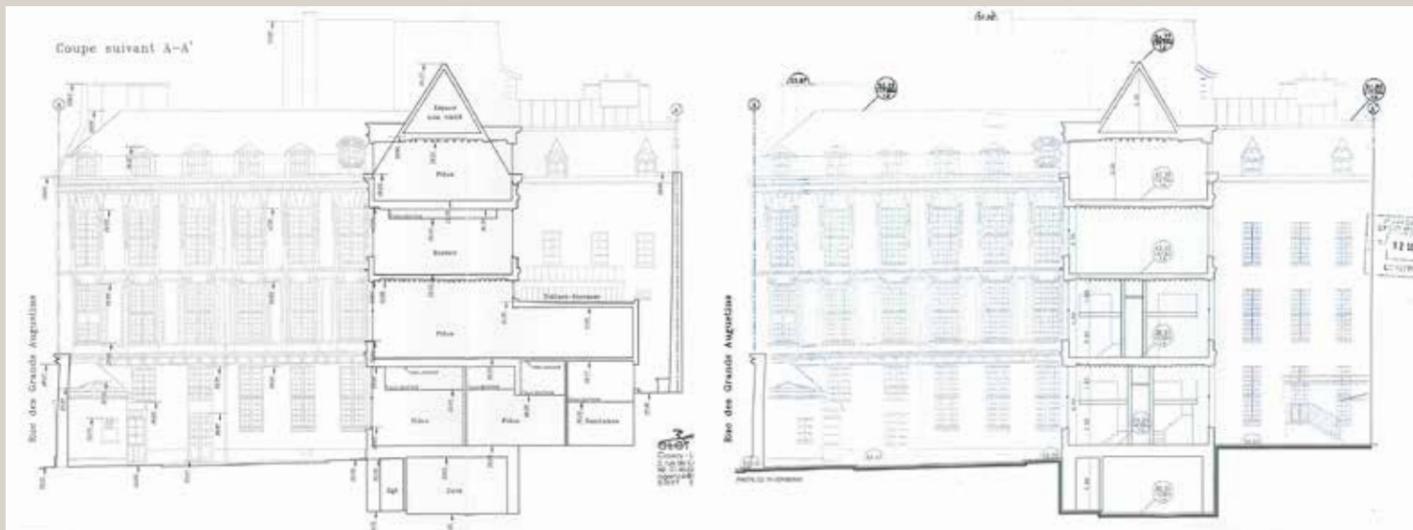


Dora Maar, *Picasso assis par terre travaillant à Guernica, état VI bis*, photographie, mai-juin 1937 (musée Picasso).

Ci-contre : vue actuelle de la grande salle du premier étage.

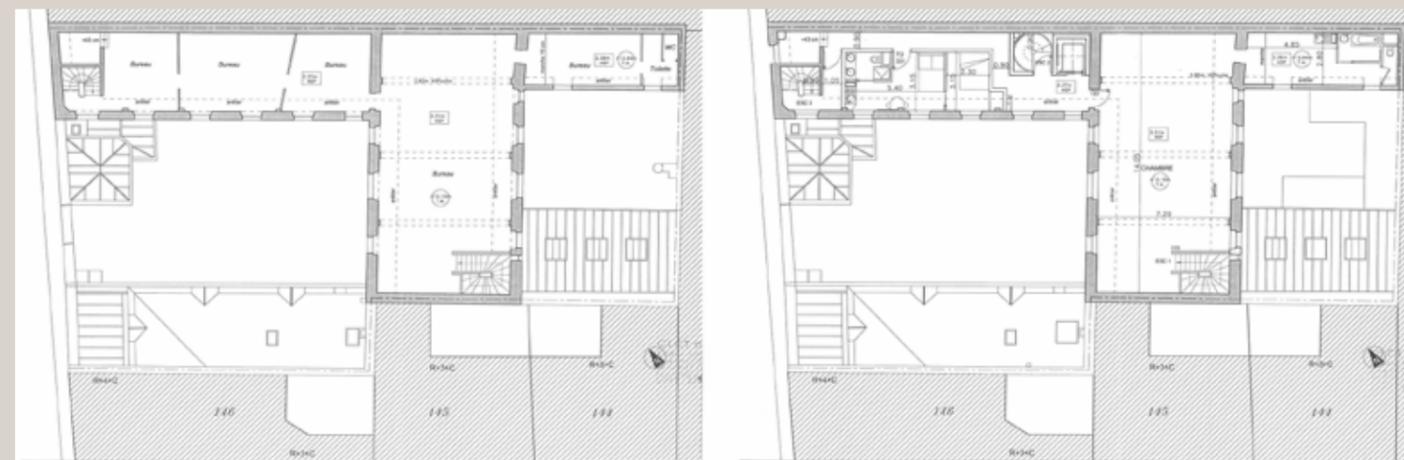


Ci-dessous : coupes transversales montrant l'état existant, à gauche, et l'état projeté, à droite (© Courcy, Lamas, Cornu-Thenard architectes). Le projet ne prévoit pas de transformation des façades. La deuxième cour (à droite de l'image) serait dégagée. Les deux grandes salles au rez-de-chaussée et premier étage seraient cloisonnées et munies de mezzanines. Les volumes des étages supérieurs (ancien atelier Picasso) ne seraient pas modifiés.



À gauche, vue actuelle du « grenier des Grands-Augustins » ; à droite, Picasso devant le carton de tapisserie *Femmes à leur toilette*, dans l'atelier des Grands-Augustins, photographie de Brassai (musée Picasso).

Ci-dessous : plans de l'état existant et de l'état projeté de l'étage du « grenier » (© Courcy, Lamas, Cornu-Thenard architectes).



[9, RUE CADET (09^E ARR.)]

Réhabilitation de l'hôtel Cromot du Bourg

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER, Daniel

RIVP

PC 075 109 14 V 0036

Dossier déposé le 01/08/2014

Fin du délai d'instruction : 07/05/2015

« Réhabilitation de l'Hôtel Cromot du Bourg avec changement de destination partiel de bureaux en habitation (22 logements sociaux créés), réfection complète des façades et des toitures et rénovation ou remplacement des menuiseries extérieures.

SHON à démolir : 44 m² ; SHON créée : 7,45 m² ; surface du terrain : 1 280 m². »

PROTECTIONS

- Classé au titre des Monuments historiques par arrêté du 29 décembre 1987 : ancienne antichambre, ancien salon, ancienne chambre, salon, boudoir.

- Inscrit à l'inventaire des Monuments historiques par arrêté du 29 décembre 1987 : façades et toitures ; escalier avec sa rampe en fer forgé.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 27 mars 1920 : « Communication de M. Lucien Lambeau sur l'hôtel Cromot du Bourg (surintendant des finances de Monsieur), rue Cadet, 9, légué à la ville de Paris par M. Dutuit ».

- Séance du 3 juin 2003 : état des travaux en cours, et

demande de visite des membres.

PRÉSENTATION

En 1735, Claude Gallerand, chef de la fruiterie du roi, entreprend la construction d'une maison dont le chantier est presque immédiatement interrompu. Placée perpendiculairement à la rue, elle devait être accompagnée par un vaste jardin aux pieds de la butte Montmartre. Le financier Boudrey, propriétaire à partir de 1754, transforme cette première construction en un hôtel particulier qui marque un intérêt précoce pour le quartier du faubourg Montmartre (qui ne connaît son développement aristocratique que sous Louis XVI). Entre 1754 et 1760, le corps de logis de Gallerand est achevé et complété par une aile en retour le long de la rue. La façade sur cour et les décors des appartements du premier étage datent de cette campagne. Jules Cromot, baron du Bourg, confie ensuite à l'architecte Jean-François Chalgrin le soin d'agrandir l'hôtel : l'aile principale est alors doublée sur son revers

(1772) et l'aile sur rue est prolongée par un pavillon d'une travée (1784).

Après la Révolution, l'hôtel perd définitivement son statut de grande demeure au profit d'un ensemble locatif et industriel. Architecturalement, cette évolution se traduit par l'apparition de commerces en rez-de-chaussée sur rue, la modification de la façade – mise au goût du jour en 1812 (état actuel) –, la surélévation de l'aile en retour et les premières constructions dans la cour. La qualité des espaces aussi bien intérieurs – salons XVIII^e – qu'extérieurs conduit à l'installation d'activités qui accompagnent l'histoire du quartier. Entre 1828 et 1839, la maison Pleyel utilise l'ancien grand appartement comme show-room et lieu de concert – Chopin y joue ainsi à plusieurs reprises. En 1855, l'installation des lithographes puis photographes Esme-Bellecourt et Berthaud marque le début d'une présence des métiers de l'image et de l'imprimerie. En 1865, l'atelier photographique bénéficie de la verrière qui est créée à l'occasion de la



Extrait du PLU.



Plan de datation de l'état actuel de l'hôtel Cromot du Bourg.



La façade de l'hôtel Cromot du Bourg rue Cadet photographiée le 19 août 1919 par Charles Lansiaux (Commission du Vieux Paris).



La façade de l'hôtel Cromot du Bourg sur la cour, photographiée le 19 août 1919 par Charles Lansiaux (Commission du Vieux Paris).



Vue actuelle de l'enfilade de l'appartement du premier étage.

surélévation du corps de logis sur la cour. Cet atelier a été occupé par le studio de « photographie industrielle » Chevojon de 1903 à 1997. Pour « l'imprimerie nouvelle », d'abord installée au n° 7, un nouveau petit bâtiment avec une verrière adossée à l'hôtel est construit en 1881 par l'architecte Franz Jourdain dans la cour. Les occupations successives de l'hôtel à la fin du XIX^e et au XX^e siècle ont continué à suivre l'évolution économique du quartier, alors qu'il entre dans le patrimoine municipal par le legs d'Auguste Dutuit (décédé en 1902). Après les métiers liés à la fabrication des journaux, les locaux accueillent les bureaux du syndicat national des négociants en perles et pierres précieuses (1919-2010) et les bureaux du centre de recherche sur la diaspora arménienne (1983-2013). Depuis 2004, y est installé le département d'histoire de l'architecture et de l'archéologie de Paris qui assure, entre autres missions, le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, dont les services étaient précédemment dispersés entre la rotonde de la Villette et l'hôtel de Châ-

lon-Luxembourg.

Dans son état actuel, l'hôtel conserve les traces très lisibles de ses mutations du XVIII^e siècle à nos jours. Parmi elles, plusieurs sont remarquables : de la construction Louis XV subsiste l'élévation de la façade sur cour de l'aile en retour et le décor intérieur du grand et du petit appartement au premier étage de cette même aile. Ils forment un rare ensemble de style rocaille classé au titre des Monuments historiques (lambris, cheminées, fenêtres anciennes...). Parmi les modifications du milieu du XVIII^e siècle, le grand escalier compte parmi les exemples précurseurs du goût néoclassique dans le dessin de sa rampe en fer forgé (également protégé Monuments historiques). Des modifications du XIX^e siècle subsistent l'imprimerie de Franz Jourdain, avec sa façade en brique et la verrière à charpente Polonceau. D'une manière générale, l'occupation permanente des locaux et l'absence de campagne globale de travaux a permis à l'hôtel d'évoluer et de conserver, jusque dans de nombreux détails,

les traces de ses différentes occupations, mais aussi celles de sa fatigue.

En 2013, la Ville a chargé la RIVP de la réhabilitation du site. Le projet doit être l'occasion de restaurer l'hôtel en lui-même, aussi bien les façades que les appartements, et l'imprimerie de Jourdain. L'ensemble est destiné à accueillir deux ERP à vocation culturelle (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) et des logements (22 logements sociaux, dont trois ateliers d'artiste). Le parti-pris de restauration est respectueux du bâti existant dont il s'attache à préserver les différentes époques et les caractères, sans interprétation abusive ou restitution d'états disparus.

Les principales modifications destructives concernent l'ouverture d'une trémie entre le rez-de-chaussée et le premier étage dans l'aile Chalgrin, et l'agrandissement de la verrière de l'atelier du troisième étage. L'emplacement de la trémie, nécessaire pour l'accès PMR du futur ERP, a été défini de manière à être la plus réduite possible et reportée au fond du bâtiment. La structure métallique de

la verrière de l'atelier de 1865 serait conservée et dotée de nouveaux vitrages. Elle serait agrandie de deux travées vers la rue.

La demande n'aborde pas le problème du devenir de la verrière de l'imprimerie (annoncée restituée dans la notice, elle apparaît hors projet sur les pièces graphiques...).

DISCUSSION

La discussion porte sur le projet de réhabilitation de l'hôtel Cromot du Bourg prévoyant la réfection complète des façades et toitures ainsi que la rénovation ou le remplacement des menuiseries extérieures.

La commission approuve le programme de travaux proposé par l'architecte et se félicite du caractère respectueux de la proposition. En réponse à l'interrogation d'un membre concernant la façade sur rue de l'hôtel, il est précisé qu'aucune intervention n'est prévue au rez-de-chaussée et à l'entresol sur les devantures commerciales. Un membre, approuvé par le Président, souhaite qu'une



Projet de Franz Jourdain pour le bâtiment de l'Imprimerie nouvelle, dessin, 1881 (BnF).



Vue actuelle de la charpente Polonceau de l'Imprimerie nouvelle.



Vue actuelle de la cour, avec le bâtiment et la verrière de F. Jourdain accolés au corps de logis du XVIII^e siècle.



Vue actuelle de l'hôtel sur la rue Cadet à gauche ; au centre, l'escalier principal ; à droite, intérieur de l'extension Chalgrin, sur la rue.



Vue actuelle du départ de l'escalier principal de l'hôtel.



Vue actuelle d'un bureau de l'extension Chalgrin, sur cour.



Vue actuelle de l'intérieur de l'extension Chalgrin, sur rue.



Charles-Joseph Natoire (d'après), *La terre, ou Cérés nourrissant Triptolème*, huile sur toile.

étude historique relative à leur évolution soit réalisée en vue d'un programme de travaux ultérieur remédiant au désordre et à l'hétérogénéité actuels. Le Président demande que la RIVP, maître d'ouvrage, soit informée de cette demande.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 décembre 2014, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation de l'Hôtel Cromot du Bourg comportant un changement partiel de destination et la transformation de bureaux en logements.

La Commission juge l'intervention prévue respectueuse des principales séquences historiques de la construction de l'hôtel et apprécie particulièrement le nombre limité de démolitions. Elle trouve, par ailleurs, judicieux les différents partis d'intervention adoptés.

La Commission estime également que cette restauration

de qualité gagnerait à prendre en considération les façades des boutiques sur rue, aujourd'hui hors projet, et préconise pour cela la réalisation d'une étude historique relative à leur évolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- Michel Gallet, *Les architectes parisiens du XVIII^e siècle*, Paris, 1991.
- GRAHAL, *Étude historique*, 1993.
- Bernard Marrey, *La brique à Paris*, p. 46, n° 19.
- Pierre-Antoine Gatier, *Étude historique*, 2014.



Vue actuelle de la façade du corps de logis principal de l'hôtel sur la cour. Initialement élevé d'un grand étage et d'un étage attique, il a été surélevé par une verrière en 1865.



Vue de l'état projeté de la façade du corps de logis principal de l'hôtel sur la cour. La verrière de 1865 serait agrandie (© Pierre-Antoine Gatier et Denis Bernard / Laurent Hudon, SARL d'architecture).



Vue actuelle des deux ailes XVIII^e sur cour. Au premier plan, les bâtiments de l'imprimerie nouvelle.



Vue actuelle du revers de l'aile XVIII^e construite par Chalgrin, sur la cour du n° 7, rue Cadet.



Détail de serrurerie située dans les salons classés.



Jean-Honoré Fragonard (d'après), *L'Aurore*, huile sur toile.

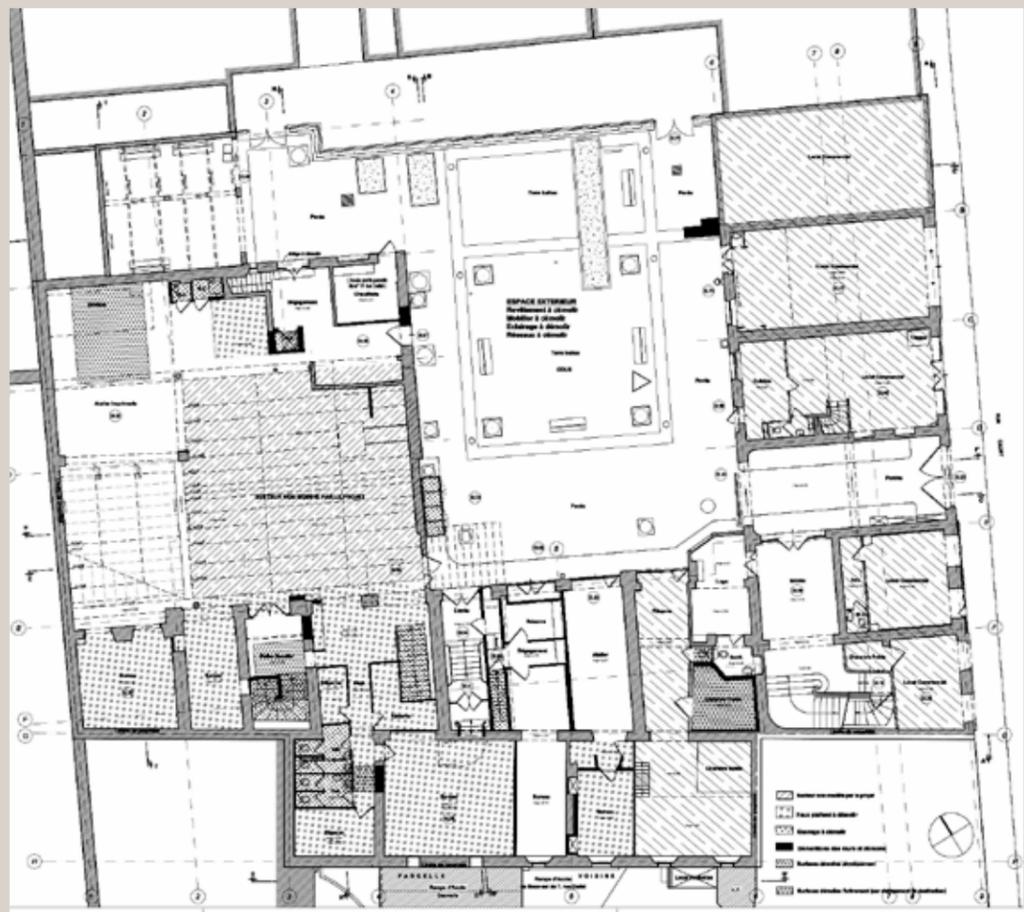


EXISTANT

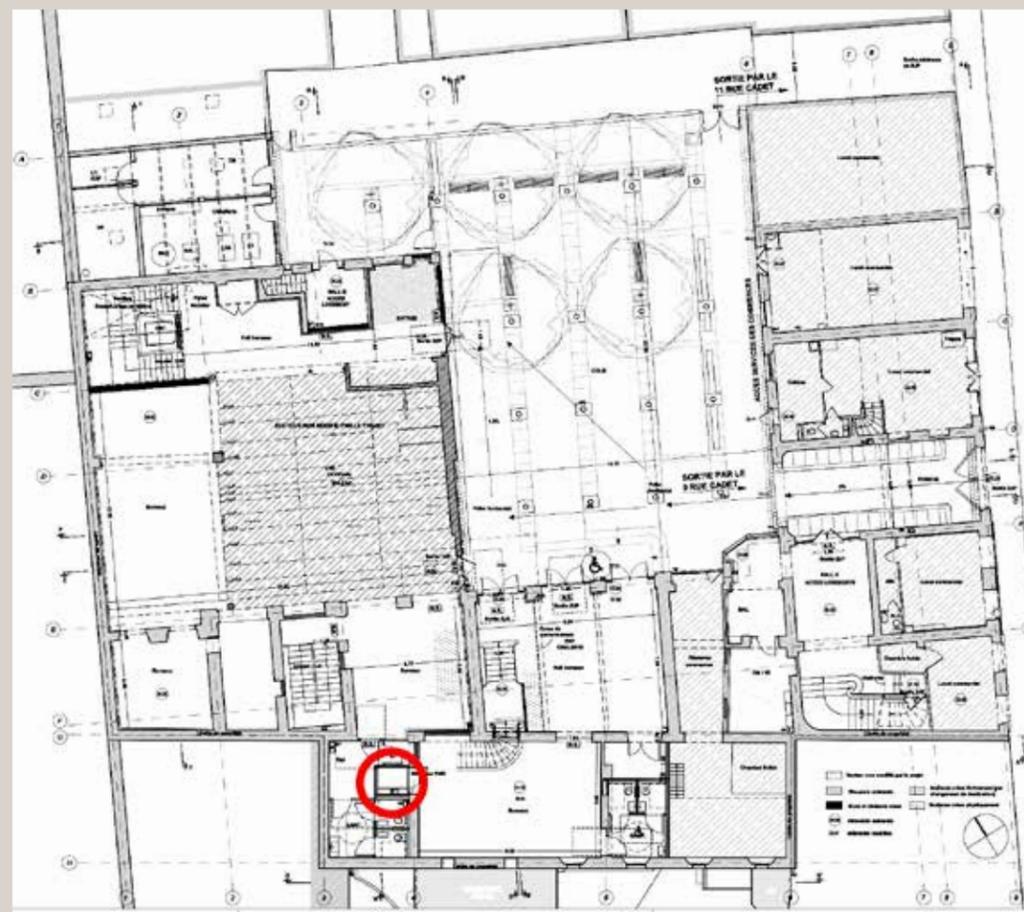


PROJET

Coupes sur le bâtiment rue et élévations de la façade sur cour du corps de logis principal : état existant en haut et état projeté en bas (© Pierre-Antoine Gatier et Denis Bernard / Laurent Hudon, SARL d'architecture).



Plan du rez-de-chaussée existant ;



Plan du rez-de-chaussée projeté.
En rouge, l'emplacement de la trémie
prévue pour l'ascenseur permettant
l'accès à l'ERP du premier étage
(© Pierre-Antoine Gatier et Denis
Bernard / Laurent Hudon, SARL
d'architecture).



Plans du premier étage existant, à gauche et projeté, à droite (© Pierre-Antoine Gatier et Denis Bernard / Laurent Hudon, SARL d'architecture).
En bleu, les intérieurs protégés Monument historique.



Ci-contre : vue de l'atelier du
troisième étage vers 1916 et
aujourd'hui.



Plans du troisième étage existant, à gauche et projeté, à droite (© Pierre-Antoine Gatier et Denis Bernard / Laurent Hudon, SARL d'architecture).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Edwige Lesage
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris